

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SOISSONS - 0203 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/04/2026 - 797 - 2010 B 00059 - 520 557 117 - AB DISTRI

CONFORME A
L'ORIGINALFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL AB DISTRIDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 20 Rue Jean Jaures 02370 VAILLY SUR AISNEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 2 0 5 5 7 1 1 7 0 0 0 1 4Néant ☐ *Exercice N clos le
31/03/2025

					Exercice N clos le 31/03/2025			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	215 000	AI		215 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	176 120	AS	120 052	56 068	
		Autres immobilisations corporelles	AT	429 234	AU	278 409	150 824	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	16 116	BI		16 116	
TOTAL (II)			BJ	836 471	BK	398 462	438 008	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	191 523	BU		191 523	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	11 152	BY		11 152	
		Autres créances (3)	BZ	37 455	CA		37 455	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	535 561	CG		535 561	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	27 264	CI		27 264	
	TOTAL (III)		CJ	802 957	CK		802 957	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 639 428	1A	398 462	1 240 965	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AB DISTRI		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 114 372 ...)			DA	114 372
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	41 108
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	11 437
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	402 321
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 064
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	570 302
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	143 761
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	98 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	324 664
	Dettes fiscales et sociales			DY	63 035
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	41 202
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	670 663	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 240 965	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	561 196
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB DISTRI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 1 240 966 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 064 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

les inventaires physiques sont effectués au prix de vente, la conversion en prix coûtant hors TVA s'opère à l'aide du taux de marge moyen pondéré résultant de la comptabilité analytique.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	215 000			215 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	215 000			215 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	175 780	10 640	10 300	176 121
- Installations générales, agencements aménagements divers	413 441	1 751		415 192
- Matériel de transport	10 820			10 820
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 572		350	3 222
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	603 614	12 391	10 650	605 355
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 957	160		16 116
Immobilisations financières	15 957	160		16 116
ACTIF IMMOBILISE	834 570	12 551	10 650	836 471

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 391	160	12 551
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 391	160	12 551
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		10 650		10 650
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		10 650		10 650

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

	31/03/2025
Éléments achetés	215 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	215 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 012	31 341	10 300	120 053
- Installations générales, agencements aménagements divers	218 783	45 584		264 367
- Matériel de transport	10 820			10 820
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 572		350	3 222
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	332 187	76 925	10 650	398 462
ACTIF IMMOBILISE	332 187	76 925	10 650	398 462

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 91 989 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 116		16 116
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 153	11 153	
Autres	37 456	37 456	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 264	27 264	
Total	91 989	75 873	16 116
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOUR. DEBITEURS ET AV. A RECEVOIR	1 973
RISTOURNE VOLUMIQUE FIDELITE	8 460
RISTOURNE TARIFAIRE	9 245
RIST MINO MAJO LPG CPV	708
RISTOURNE DYNAMIQUE	1 360
INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 523
Total	28 269

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 114 372,00 Euro décomposé en 353 titres d'une valeur nominale de 324,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	353	324,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	353	324,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 670 663 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	143 761	34 295	109 466	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	324 664	324 664		
Dettes fiscales et sociales	63 036	63 036		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	139 202	139 202		
Produits constatés d'avance				
Total	670 663	561 197	109 466	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	34 113			
(**) Dont envers les associés	98 000			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	12 591
INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	35
PROVISION CONGES PAYES	18 855
CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	3 462
CFE	970
CVAE	1 737
TAXE APPRENTISSAGE	290
FORMATION CONTINUE	189
TASCOM	20 596
PROV AVANTAGES A PAYER	1 080
Total	59 805

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
LOYERS IMMOBILIER D AVANCE	16 245		
CCA LOCATIONS MATERIEL	1 155		
CCA MAT VIDEO SURVEILLANCE	659		
CCA CHARGES LOCATIVES REFACT./ BAIL	2 230		
CCA ENT. STATION SERVICE	961		
CCA ENTRETIEN MATERIEL	903		
CCA ASSURANCE MULTIRISQUE	2 842		
CCA CONTRAT SERVICES	735		
CCA - BLANCHISSERIE	109		
CCA MEDECINE	1 425		
Total	27 264		

AB DISTRI

Société à responsabilité limitée au capital de 114 372 euros
Siège social : rue Jean Jaurès – 02370 VAILLY SUR AISNE

520 557 117 RCS SOISSONS

**TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUILLET 2025**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 1 064,36 euros, de la manière suivante :

A la réserve facultative pour 1 064,36 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2025

Cette résolution est *approuvée*

Voix pour ... *353*

Voix contre */*

Abstention */*

La Gérance

